



Décision de radiodiffusion CRTC 2012-499

Version PDF

Ottawa, le 17 septembre 2012

Paul Blackmore
Middle Musquodoboit (Nouvelle-Écosse)

Demande 2012-1023-6, reçue le 23 août 2012

CKBG-FM Middle Musquodoboit – révocation de licence

1. Paul Blackmore a demandé la révocation de la licence de radiodiffusion qu'il détient relativement à l'entreprise de programmation de radio commerciale de faible puissance de langue anglaise CKBG-FM Middle Musquodoboit (Nouvelle-Écosse). Le titulaire indique que l'entreprise a cessé ses opérations en raison de problèmes financiers.
2. Compte tenu de la demande du titulaire, le Conseil **révoque**, conformément aux articles 9(1)*e*) et 24(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, la licence de radiodiffusion attribuée à Paul Blackmore à l'égard de l'entreprise susmentionnée.

Secrétaire général